

**Modifications budgétaires.**

Lors des séances du Conseil communal des 1<sup>er</sup> et 26 juin 2007, l'Echevin des Finances a présenté les premières modifications budgétaires de l'année 2007.

**Le budget extraordinaire 2007** modifié est approuvé comme suit :

Rubrique	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	1.795.149,50€	1.740.016,51€	55.132,99€
Augmentation	22.990,00€	35.950,00€	- 12.960,00€
Diminution	42.935,09€	10.000,00€	- 32.935,09€
Résultat	1.775.204,41€	1.759.966,51€	9.237,90€

Au niveau des recettes, le résultat budgétaire du compte 2006 se solde par un boni de 248.913,05€, soit 42.935,09€ de moins que ce qui était initialement prévu. Cette différence n'est que partiellement compensée par l'octroi d'un subside complémentaire de 22.990,00€ pour les travaux de rénovation de la toiture et de la façade de l'espace Schérés.

Au niveau des dépenses, un supplément de 35.950,00€ a été approuvé par le Conseil communal.



De ces 35.950,00€ :

- 20.000€ sont prévus pour la transformation du bureau de la poste et pour l'installation du monte-escalier en vue de faciliter l'accès à l'étage de la maison communale par les personnes à mobilité réduite.
  - 4.750€ sont prévus pour l'achat de matériel informatique (1.000€) et du logiciel pour le plan d'urgence (3.750€).
  - 2.200€ sont prévus pour l'achat d'une centrale hydraulique destinée à équiper le tracteur Case.
  - 3.000€ sont prévus pour l'achat de tables et chaises pour la section maternelle.
- 6.000€ sont prévus pour la fourniture d'un store occultant sur la verrière de la maison communale.

Par ailleurs, la diminution des dépenses de 10.000€ s'explique par le fait que les frais d'installation des paratonnerres radioactifs de l'école communale et de l'église de Beffe, initialement prévus au budget extraordinaire, ont été transférés vers le budget ordinaire.

**Le budget ordinaire 2007** modifié est approuvé comme suit :

Rubrique	Recettes	Dépenses	Solde
Budget initial	6.159.359,79€	4.425.089,46€	1.734.270,33€
Augmentation	434.479,67€	48.200,11€	386.279,56€
Diminution	5.000,00€	1.999,55€	- 3.000,45€
Résultat	6.588.839,46€	4.471.290,02€	2.117.549,44€

Au niveau des recettes, la nette augmentation s'explique essentiellement par le fait que le résultat budgétaire du compte 2006 se solde par un boni de 2.405.298,86€, soit 418.126,23€ de plus que ce qui était initialement prévu.

Au niveau des dépenses, un supplément de 48.200,11€ a été approuvé par le Conseil communal.

De ces 48.200,11€ :

- 1.955,64€ sont prévus pour des dépenses relatives à des exercices antérieurs (assurances, frais de déplacement du personnel, frais de location du piano, frais pour cours de musique)
- 10.000€ sont prévus pour les traitements.
- 5.000€ sont prévus pour les frais de poursuite et de procédure.
- 84,53€ sont prévus pour l'assurance des immeubles.
- 6.735€ sont prévus pour les fournitures à destination des véhicules du service voirie.
- 4.289,45€ sont prévus pour le remplacement du paratonnerre radioactif à l'école communale.
- 1.500€ sont prévus pour les frais de fonctionnement des bâtiments sportifs.
- 9.712,95€ sont prévus pour le remplacement du paratonnerre radioactif et les travaux de réfection du clocher de l'église de Beffe.
- 580€ sont prévus pour l'aide aux enfants malades (convention Promemploi).
- 500€ sont prévus pour les cours de logopédie.
- 842,54€ sont prévus pour les frais de fonctionnement des fabriques d'église.
- 7.000€ sont prévus, d'une part, pour la pose du châssis au bâtiment communal sis à la rue des Martyrs à Marcourt, d'autre part, pour la remise en état de la plaine de jeux à Marcourt.

Ces premières modifications budgétaires n'intègrent pas encore la bonne nouvelle en provenance du Fonds des Communes.

En effet, la dotation générale pour 2007 s'élève à 518.443,76€, soit 24.533,72€ de plus que ce qui était initialement prévu sur base d'un calcul réalisé conformément à la circulaire budgétaire.

Par ailleurs, l'état de la trésorerie actuelle (+ de 2.500.000€) devrait générer, par le truchement de placements via des certificats de trésorerie (placements à courts termes) des intérêts créditeurs largement supérieurs à ceux initialement budgétés.

### **Réforme du Fonds des Communes.**

La dernière étude réalisée et présentée par l'Union wallonne des villes et des communes le 11 mai dernier lors de son assemblée générale laisse apparaître que le déficit à l'exercice propre pour l'ensemble des communes wallonnes pourrait s'élever à 254 millions EUR à l'horizon 2010 si aucune action n'est entamée pour refinancer nos communes.

Un refinancement et une révision du mécanisme de répartition du Fonds des Communes s'imposent donc si l'on veut éviter que le scénario mis en évidence par l'Union des villes se réalise.

A cet égard, un projet de décret de

réforme du mécanisme de répartition du Fonds des Communes devrait être déposé en première lecture au Gouvernement wallon au cours du second semestre 2007.

### **Modifications législatives récentes affectant les finances locales.**

Arrêté du Gouvernement wallon du 05 juillet 2007 portant le règlement général de la comptabilité communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le présent arrêté entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008, sauf en ce qui concerne les dispositions relatives à l'élaboration des budgets initiaux 2008, qui entrent en vigueur à sa date de publication.

Cet arrêté remplacera, suite à la régionalisation de la loi communale, l'arrêté royal du 2 août 1990.

En ce début de mois de septembre, j'en profite pour souhaiter une excellente rentrée scolaire tant au corps professoral qu'aux enfants.

Je tiens par ailleurs à remercier les enseignant(e)s et le directeur pour la disponibilité dont ils ont fait preuve en vue de la préparation de la nouvelle année scolaire.

Je reste à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire ( 0479.95.74.81)

*Cédric ROLLAND.*